

Projet d'arrêté du 24 novembre 2010 de Mmes Maria Casares, Salika Wenger, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Anne Moratti Jung, MM. Christian Zaugg et Alexandre Wisard: «Des logements pour les personnes en formation».

(renvoyé à la commission des finances par le
Conseil municipal lors de la séance du 15 février 2011)

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- que le droit au logement est encore inscrit dans la Constitution qui nous régit;
- que la bulle immobilière genevoise prend des proportions incontrôlables;
- que les loyers proposés en ville sont prohibitifs dans le privé;
- que les jeunes ne peuvent pas accéder à des logements à des prix correspondant à leurs revenus;
- que le système des sous-locations a ses limites;
- qu'un logement c'est plus qu'un lit pour dormir;
- que la Ville a une politique offensive en matière de construction de logements sociaux, notamment à Sécheron (construction au-dessus du parking P+R) et à la place des Volontaires (mise en droit de superficie à la Ciguë), mais que ce n'est pas suffisant;
- que la nécessité d'une mixité sociale et générationnelle en ville est incontournable afin de ne pas créer de ghetto,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de sept de ses membres,

arrête:

Article unique. – Dans tous les projets de construction de logements proposés par le Conseil administratif, il sera tenu compte de la nécessité de prévoir des logements pour les personnes en formation.